



Sanofi et DNDi - Drugs for Neglected Diseases initiative - signent un accord innovant pour la recherche de nouveaux médicaments contre les maladies tropicales négligées

Paris, France et Genève, Suisse - Le 30 mai 2011 - Sanofi (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) et la Fondation Drugs for Neglected Diseases *initiative* (DNDi) annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de collaboration de trois ans pour la recherche de nouveaux traitements contre neuf maladies tropicales négligées, définies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et nécessitant de toute urgence le développement de nouveaux traitements, adaptés et efficaces pour traiter les patients des pays endémiques. Cet accord s'appuie sur des liens étroits et fructueux qui unissent de longue date Sanofi et DNDi.

Dans le cadre de cet accord, Sanofi apportera diverses molécules de son portefeuille et collaborera avec DNDi pour mener des activités de recherche sur des combinaisons innovantes de molécules. L'originalité de cet accord réside dans la gestion innovante de la propriété intellectuelle issue de cette collaboration. Les droits des résultats des recherches réalisées dans le cadre de ce partenariat appartiendront conjointement à Sanofi et à DNDi qui faciliteront la publication et la diffusion de leurs résultats pour en faire bénéficier au plus grand nombre de chercheurs impliqués dans les maladies tropicales négligées. Afin de faciliter l'accès aux patients, les produits résultants de ce partenariat seront mis aux meilleures conditions possibles à disposition du secteur public de tous les pays endémiques quelque soit leur niveau de développement.

« Sanofi s'engage à développer des solutions thérapeutiques pour les personnes les plus exposées aux maladies tropicales négligées et les plus durement frappées par leurs conséquences », a indiqué le Dr. Elias Zerhouni, Président Monde, Recherche et Développement de Sanofi. « Dans le cadre de cette nouvelle collaboration de recherche avec DNDi, nous nous engageons résolument vers une plus grande souplesse dans le partage des connaissances afin de promouvoir le développement de nouveaux médicaments. »

« Cet accord est une étape importante dans l'accès aux molécules qui nous permettront de lutter contre les maladies négligées », a déclaré le Dr. Bernard Pécol, Directeur Général de DNDi. « Nous pensons que ce niveau d'engagement du secteur privé et dans un mode ouvert de collaboration pour développer des médicaments sous forme de biens publics est essentiel si nous voulons répondre aux besoins des populations les plus vulnérables de la planète. Cet accord permet à DNDi de continuer à mettre la science au service des patients qui en ont le plus besoin et renforce l'efficacité de sa mission. Nous ne pouvons que nous féliciter d'un tel engagement. »

Maladies tropicales négligées visées par l'accord

Cet accord vise neuf maladies tropicales négligées : les maladies provoquées par des kinétoplastides (leishmaniose, maladie de Chagas et trypanosomiase africaine), les infections causées par des nématodes (filariose lymphatique, onchocercose et helminthiases), de même que la dracunculose, la fasciolose et la schistosomiase.



Engagement de Sanofi dans les maladies tropicales négligées

Sanofi est engagé sur le terrain des maladies tropicales négligées depuis les années 1940, avec des programmes de recherche et la fabrication de médicaments pour le traitement de la maladie du sommeil et de la leishmaniose. En 2001, Sanofi a conclu un partenariat avec l'OMS pour lutter contre la maladie du sommeil. Ce partenariat a été élargi en 2006 pour inclure la leishmaniose, l'ulcère de Buruli et la maladie de Chagas, puis renouvelé pour un nouveau terme de cinq ans en 2011. Pour améliorer l'efficacité des médicaments existants et anticiper les enjeux de demain, la Direction Recherche et Développement de Sanofi a créé en 2010 une Unité thérapeutique stratégique entièrement dédiée aux nouveaux anti-infectieux dont l'objectif est de rechercher des médicaments pour le traitement des infections bactériennes multirésistantes, ainsi que de certaines maladies tropicales négligées.

A propos de Sanofi

Sanofi est un leader mondial et diversifié de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans le domaine de la santé avec sept plateformes de croissance : la prise en charge du diabète, les vaccins humains, les produits innovants, les maladies rares, la santé grand public, les marchés émergents, et la santé animale. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

A propos de la Fondation Drugs for Neglected Diseases initiative

L'initiative Médicaments contre les maladies négligées (DNDi, Drugs for Neglected Diseases initiative) est une organisation à but non lucratif engagée dans la recherche et le développement de traitements contre les maladies négligées, comme le paludisme, la leishmaniose, la maladie du sommeil la maladie de Chagas, le SIDA pédiatrique, les helminthiases. DNDi a été fondée en 2003 par la Fondation Oswaldo Cruz du Brésil, l'Indian Council for Medical Research, le Kenya Medical Research Institute, le ministère de la Santé de Malaisie, l'Institut Pasteur et Médecins sans Frontières (MSF). L'OMS/TDR est invité au titre d'observateur permanent. Depuis 2007, DNDi a mis quatre produits sur le marché : deux antipaludiques à dose fixe (l'ASQA – développé avec Sanofi – et l'ASMQ), NECT (association thérapeutique nifurtimox-éflornithine contre la maladie du sommeil) et SSG&PMune association thérapeutique pour le traitement de la leishmaniose viscérale en Afrique. Plus d'informations sur le site internet www.dndi.org.

Déclarations Prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2010 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2010 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.



Contacts:

Sanofi Relations Presse

Marisol Péron

Tel: +33 (0) 1 53 77 46 46

marisol.peron@sanofi.com

DNDi

Violaine Dällenbach

Tel: +41 (0)22 906 92 47

vdallenbach@dndi.org